

Le six septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc AVENARD, Maire.

Date de convocation : 30 août 2024

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne Pouvoir à
AVENARD	Marc	Maire	X		
HERVIER	Murielle	1 ^{er} adjoint	X		
GUILLE DES BUTTES	Jean-Luc	2 ^{ème} adjoint		X	Marc AVENARD
MAHARAUX	Sylviane	3 ^{ème} adjoint	X		
LEMARIE	Pascale	Conseiller délégué	X		
VICTOR	Christophe	4 ^{ème} adjoint		X	Johann MEERSCHAUT
BAUCHER	Sandrine	Conseiller		X	Emilie ANDIOLE
AYMA	Yucel	Conseiller		X	
BOURGINE	Delphine	Conseiller		X	Isabelle BOYER
BONHOMME	Jérémy	Conseiller		X	
BOYER	Isabelle	Conseiller	X		
JAQUINOD	Marc	Conseiller		X	
MAZAS	Nadine	Conseiller	X		
MANUGUERRA	Serge	Conseiller délégué	X		
ANDIOLE	Emilie	Conseiller	X		
MEERSCHAUT	Johann	Conseiller délégué	X		
FOURNIER	Maryvonne	Conseiller		X	Serge MANUGUERRA

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres présents : 9
- Nombre de membres votants : 14

Ordre du jour

➤ Affaires Financières

- Admission en non-valeur

➤ Affaires Générales

- Convention ASC (pause méridienne et activités du soir)
- Cession véhicule Renault
- Acquisition d'un véhicule Renault

➤ Ressources Humaines

- Création d'un emploi permanent

➤ Urbanisme

- Permis de construire du nouveau réfectoire
- Droit de préemption urbain

➤ Questions diverses

Début de Séance : 19h00

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024 est adopté à la majorité.

M. MEERSCHAUT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I. Affaires Financières

Délibération n°2024-035

I.1 Admission en non-valeur

Le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier Principal de Dreux Agglomération a transmis un état des restes par débiteur (impayés Eau), pour décision d'admission en non-valeur dans le Budget de la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances pour lesquelles le Trésorier n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 778,41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables désignés,
- charge le Maire d'établir le mandat et l'autorise à signer tout document y afférents,
- dit que cette somme sera imputée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » au budget communal M57.

II. Affaires Générales

Délibération n°2024-036

II.1 Convention ASC (pause méridienne et activités du soir)

Le Conseil Municipal prend connaissance des conventions suivantes avec l'ASC pour l'année scolaire 2024/2025 :

- Mise à disposition d'animateurs : pause méridienne,
- Mise à disposition d'animateurs : activités du soir.

Après échange, le Conseil Municipal, unanime :

- approuve les termes de chacune de ces conventions,
- autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions au nom de la Commune.

Délibération n°2024-037

II.2 Cession véhicule Renault

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Renault Maxity, acquis par la collectivité en février 2012, peut être vendu du fait de l'acquisition prochaine d'un camion Renault Master Red L2 polybenne pour le remplacer.

Il est précisé que le Renault Maxity a eu un coût d'entretien de 4 000 € et 1 200 € ces deux dernières années, qu'il est immobilisé depuis plusieurs mois et que sa réparation nécessite des frais très importants.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 5 000 € qui a été accepté par les Poids Lourds Drouais - Renault Trucks.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Maxity pour un prix de cession de 5 000 € aux Poids Lourds Drouais - Renault Trucks
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

Délibération n°2024-038

II.3 Acquisition d'un véhicule Renault

Monsieur le Maire expose au Conseil la situation du véhicule Renault Maxity acquis en 2012.

Ce dernier a eu un coût d'entretien de 4 000,00 € et 1 200,00 € ces 2 dernières années et nécessite des travaux de réparation très importants.

C'est pourquoi, il est proposé, après consultation du personnel des services techniques, de recourir à l'achat d'un véhicule de marque Renault type Master Red L2 polybenne pour un montant prévisionnel 62 400,00 € T.T.C.

La reprise du véhicule par le concessionnaire s'élève à un montant de 5 000,00 €.

Le Conseil Municipal, unanime, émet un avis favorable à l'acquisition de ce véhicule utilitaire et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

III. Ressources Humaines

Délibération n°2024-039

III.1 Création d'un emploi permanent

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 313-1 et L332-8,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif, en raison de l'absence prolongée d'une assistante administrative,

Le Maire propose à l'Assemblée :

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet pour assurer l'accueil et le Secrétariat de Mairie.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel, en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L 332-8-2 du CGFP. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint Administratif. Les candidats devront justifier d'une expérience de 2 ans minimum dans le domaine du secrétariat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 01.01.2025. 1 emploi permanent d'Adjoint Administratif appartenant à la catégorie C, à temps complet. La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.
- 2) D'adopter la présente modification au tableau des emplois ainsi proposés et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,

IV. Urbanisme

IV.1 Permis de construire du nouveau réfectoire

Le dossier a été transmis au service de l'urbanisme de l'Agglomération du Pays de Dreux pour instruction.

IV.2 Droit de préemption urbain

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner les propriétés cadastrées AA 346, AB 205, AB 245, AB 247, AB 333, AA 667, AA 669 et AA 182., le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du Code de l'Urbanisme).

V. Questions diverses

Marc AVENARD :

- Cours de Krav maga à la salle municipale à partir de septembre 2024.
- Commission eau du 03/09/2024 : l'agence de l'eau fixe des objectifs de plus en plus compliqués à atteindre, elle a la volonté de réduire les consommations de 15%. La tarification dépendrait de notre rendement de réseau, le prix de l'eau va donc continuer à augmenter. Les factures AQUAD ont été distribuées.
- Relance de partenariat sur l'éclairage public. Etude par Energie Eure et Loir, afin de faire un état des lieux de l'actuel et étudier ce que l'on pourra faire sur les autres rues. Possibilité de subvention à l'issue de cette étude. Les lumières seront éteintes à 23h30.
- Formation sur le compostage : la Mairie va avoir 3 composteurs pour collecter les déchets de la cantine de l'école : passage d'un formateur à l'école.
- Départ à la retraite le 1^{er} Mai 2025 de Corinne Pommereau secrétaire générale. Aide du Centre de Gestion pour le recrutement d'un remplaçant.

Murielle HERVIER :

- La rentrée des classes s'est bien déroulée. Inscriptions pour la garderie du matin : 20 enfants, pour la garderie du soir : 48 enfants. L'étude est complète avec 30 enfants. 140 enfants déjeunent à la cantine.

Sylviane MAHARAUX :

- Prochaine Commission Culture le 10/09/2024. La réunion des associations est à programmer.

Serge MANUGUERRA :

- La société Agorespace est intervenue au city stade pour changer toutes les bandes.
- Solution pour fermer la porte de l'armoire téléphonique
- Réunion du Comité Intercentre des pompiers prévue.
- Devis reçu pour le relevage de 10 tombes et pour des cavurnes.
- Les travaux du portail ont commencé au cimetière, ce dernier devrait bientôt être monté.

Isabelle BOYER :

- La liste pour les colis de Noël est faite, 174 administrés en bénéficieront. Distribution prévue vers le 7 décembre.

Nadine MAZAS :

- Demande de la pétanque pour l'avancée et les rideaux.
- Des arbres sont à tailler dans certains carrefours car il n'y a plus de visibilité.

Pascale LEMARIE :

- Le 14 juillet s'est bien déroulé, le repas a été apprécié et l'ambiance était sympathique.

Johann MEERSCHAUT

- Relancer le bulletin municipal. Le nécessaire va être fait pour la liste des annonceurs.
- Relancer le site internet

Séance levée à 21h45

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 4 Octobre à 19h00 à la Mairie.

Le Secrétaire

Johann MEERSCHAUT

Le Maire

Marc AVENARD